

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} septembre 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 25 août 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 22 et le 25 août 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 25 août 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(22 août 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province d'Edleb.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République
arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Dans le cadre de trois opérations humanitaires menées par l'Organisation des Nations Unies, 63 tonnes de vivres ont été livrées à Tell el-Dhahab (province de Deraa) et 28 tonnes de vivres et de médicaments ont été livrées à Taïbé (province de Deraa), et des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deir el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 207.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé deux violations dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Homs (2), de Damas (1) et de Hama (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 2,1 tonnes de vivres et de médicaments à la population de Hama et de Souran, dans la province de Hama.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'ONU, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deir el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 207.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé deux violations dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Hama (2), de Damas (1) et de Homs (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population d'Aran, dans la province d'Alep.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'ONU, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deir el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec des localités des provinces de Hama (2) et de Homs (2).

Le nombre de localités qui ont adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 211.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application de l'accord sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (4), de Damas (1) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces de Hama (2), de Homs (2) et de Damas (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de fournir une tonne de médicaments et de fournitures scolaires au Centre national des thalassémies et des maladies génétiques du sang, à Alep, et 1,6 tonne de vivres à la population de Qousseïr, dans la province de Homs.

Dans le cadre de deux opérations humanitaires menées par l'ONU, 84 tonnes de vivres et de médicaments ont été livrées à Taïbé (province de Deraa), et des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 211.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.